



Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France

Thérèse Clerc
Présidente nationale
Lunel
63250 Arconsat
Mél. therese.clerc@laposte.net
Tél. 06 15 45 03 21

à Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Education Nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Objet: Demande d'audience au sujet de l'allemand dans la réforme du collège

Arconsat, le 20 mars 2015

Madame la Ministre,

Je souhaite vous alerter sur la menace que font peser sur l'apprentissage de l'allemand en France les mesures concernant les langues proposées à la négociation dans le cadre de la réforme du collège.

Le « maintien des classes bi-langues 6e assurant la continuité de l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais à l'école élémentaire. » est certes annoncé mais l'immense majorité des élèves de classe bilangue allemand-anglais ne continue pas mais commence à apprendre l'allemand en 6e. Cela reviendrait de fait à faire périr ce dispositif et provoquerait le déclin de l'apprentissage de l'allemand, tout juste stabilisé, grâce justement à ces bilangues.

La disparition de ces classes irait à l'encontre des objectifs nationaux d'une intensification de l'apprentissage de l'allemand en France, conformément aux engagements binationaux pris lors du Plan de relance de l'enseignement de l'allemand en France, engagements réaffirmés lors du 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée.

Par ailleurs, l'apprentissage d'une seconde langue vivante dès la 5e ne saurait constituer une avancée lorsque le même volume hebdomadaire de cours est réparti sur trois années au lieu de deux. Cette ventilation est même préjudiciable à la qualité de l'apprentissage car le développement des compétences de communication en langue étrangère nécessite à ses débuts un important temps d'entraînement dans la langue apprise.

Enfin, les classes européennes, qui proposent un enseignement renforcé en langue vivante associé à une discipline non linguistique disparaissent des collèges. Il semble paradoxal qu'à l'heure où la maîtrise des langues vivantes est cruciale, non seulement pour l'emploi mais encore pour la construction d'une Europe plurilingue et fraternelle, ces parcours de qualité bien identifiés soient supprimés au lieu d'être généralisés.

L'amitié franco-allemande est exemplaire. Mobiliser la jeunesse au bénéfice de cette amitié au cœur de la coopération européenne, c'est également promouvoir la langue de notre principal partenaire. L'enseignement de l'allemand en France tient une place essentielle dans cette mobilisation. Le Président de la République a d'ailleurs réaffirmé dans sa Déclaration du Conseil des ministres franco-allemand à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée le 22 janvier 2013 à Berlin, "l'importance majeure de l'apprentissage de la langue du partenaire, au bénéfice d'une meilleure compréhension et du rapprochement de nos sociétés, mais également de l'employabilité des jeunes et des compétences professionnelles de tous".

Je ne doute pas que vous ayez à cœur de contribuer à ce rapprochement par des mesures volontaristes pour la consolidation de l'enseignement de l'allemand au collège et souhaiterais m'entretenir avec vous du risque que constituerait le maintien des dispositions prévues dans le projet de réforme ainsi que des problèmes relatifs à l'enseignement de l'allemand.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à l'examen de cette question et vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération

T. Clerc

